

La liberté des enfants de Dieu

Formation biblique pour disciples

(Comprenant des études sur tous les livres de la Bible,
sur la théologie systématique et sur l'histoire de l'Église)

Disponible gratuitement en format Word, PDF, et en MP3

Voir le contenu détaillé sur le site Web

Série : Théologie systématique (T-1)

Sujet : Christologie

Leçon 92 : La liberté des enfants de Dieu (tiré de « A body of doctrinal divinity » - Of the liberty of the sons of God – book 6, chapter 10, p.525-528, du théologien John Gill)

Église réformée baptiste de Rouyn-Noranda

Adhérent à la Confession de Foi Baptiste de Londres de 1689

www.pourlagloiredechrist.com

Par : Marcel Longchamps

INTRODUCTION

La liberté des enfants de Dieu est un des principaux privilèges de l'adoption. Il mérite un traitement particulier et distinct.

Romains 8 : 15, 21

15 Et vous n'avez point reçu un esprit de servitude, pour être encore dans la crainte ; mais vous avez reçu un Esprit d'adoption, par lequel nous crions: Abba ! Père !

21 qu'elle aussi sera affranchie de la servitude de la corruption, pour avoir part à la liberté de la gloire des enfants de Dieu.

Jean 8 : 36

36 Si donc le Fils vous affranchit, vous serez réellement libres.

Cette liberté comprend deux (2) aspects :

- 1) La liberté de grâce
- 2) La liberté de gloire.

I) LA LIBERTÉ DE GRÂCE

A) La liberté face au péché, face à Satan et face à la Loi

. La liberté face au péché

Ce n'est évidemment pas la liberté de pécher parce que ce serait de la dissolution. Elle serait contraire à la nature de Christ, à l'évangile de Christ et à l'Esprit de Christ.

Ce n'est pas non plus l'éradication de la vieille nature qui continue d'habiter le croyant. Ce n'est pas non plus la libération complète de toutes les actions pécheresses.

C'est la liberté face à la culpabilité, à la condamnation et à la domination du péché.

Romains 6 : 14-18

14 Car le péché n'aura point de pouvoir sur vous, puisque vous êtes, non sous la loi, mais sous la grâce.

15 Quoi donc ! Pécherions-nous, parce que nous sommes, non sous la loi, mais sous la grâce ? Loin de là !

16 Ne savez-vous pas qu'en vous livrant à quelqu'un comme esclaves pour lui obéir, vous êtes esclaves de celui à qui vous obéissez, soit du péché qui conduit à la mort, soit de l'obéissance qui conduit à la justice ?

17 Mais grâces soient rendues à Dieu de ce que, après avoir été esclaves du péché, vous avez obéi de cœur à la règle de doctrine dans laquelle vous avez été instruits.

18 Ayant été affranchis du péché, vous êtes devenus esclaves de la justice. –

. La liberté face à Satan

Le croyant est libéré de la domination de Satan et de son esclavage.

Éphésiens 2 : 1-3

1 Vous étiez morts par vos offenses et par vos péchés,

2 dans lesquels vous marchiez autrefois, selon le train de ce monde, selon le prince de la puissance de l'air, de l'esprit qui agit maintenant dans les fils de la rébellion.

3 Nous tous aussi, nous étions de leur nombre, et nous vivions autrefois selon les convoitises de notre chair, accomplissant les volontés de la chair et de nos pensées, et nous étions par nature des enfants de colère, comme les autres ...

. La liberté face à la Loi

Le croyant est libéré des deux obligations de la Loi Morale (le décalogue ou les 10 commandements) : l'obéissance préceptive et l'obéissance pénale. L'obéissance aux préceptes de la Loi a été accomplie par Christ pour nous de façon substitutive et vicariale. Quant à l'obéissance pénale, la punition rattachée à la désobéissance de la Loi a été subie aussi par Christ de façon substitutive et vicariale. Christ a accepté volontairement de subir le châtement qui aurait dû être le nôtre à notre place.

Nous ne sommes cependant pas libérés du décalogue comme règle de vie.

Nous sommes libérés des lois judiciaires (« judicial law ») des juifs de l'Ancien Testament.

Nous devons comprendre que nous ne sommes pas exemptés d'obéir aux lois gouvernementales des hommes lorsque celles-ci n'entrent pas en contradiction avec la Bible.

Romains 13 : 1-4

1 Que toute personne soit soumise aux autorités supérieures ; car il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu, et les autorités qui existent ont été instituées de Dieu.

2 C'est pourquoi celui qui s'oppose à l'autorité résiste à l'ordre que Dieu a établi, et ceux qui résistent attireront une condamnation sur eux-mêmes.

3 Ce n'est pas pour une bonne action, c'est pour une mauvaise, que les magistrats sont à redouter. Veux-tu ne pas craindre l'autorité ? Fais-le bien, et tu auras son approbation.

4 Le magistrat est serviteur de Dieu pour ton bien. Mais si tu fais le mal, crains ; car ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée, étant serviteur de Dieu pour exercer la vengeance et punir celui qui fait le mal.

Tite 3 : 1-2

1 Rappelle-leur d'être soumis aux magistrats et aux autorités, d'obéir, d'être prêts à toute bonne œuvre,

2 de ne médire de personne, d'être pacifiques, modérés, pleins de douceur envers tous les hommes.

1 Pierre 2 : 13-14

13 Soyez soumis, à cause du Seigneur, à toute autorité établie parmi les hommes, soit au roi comme souverain,

14 soit aux gouverneurs comme envoyés par lui pour punir les malfaiteurs et pour approuver les gens de bien.

B) La liberté face à la tradition des hommes

Le croyant est libéré de toute tradition extra biblique.

Matthieu 15 : 1-8

1 Alors des pharisiens et des scribes vinrent de Jérusalem auprès de Jésus, et dirent:

2 Pourquoi tes disciples transgressent-ils la tradition des anciens ? Car ils ne se lavent pas les mains, quand ils prennent leurs repas.

3 Il leur répondit : Et vous, pourquoi transgressez-vous le commandement de Dieu au profit de votre tradition ?

4 Car Dieu a dit : Honore ton père et ta mère ; et : Celui qui maudira son père ou sa mère sera puni de mort.

5 Mais vous, vous dites : Celui qui dira à son père ou à sa mère : Ce dont j'aurais pu t'assister est une offrande à Dieu,

6 (15-5) n'est pas tenu d'honorer son père ou sa mère. (15-6) Vous annulez ainsi la parole de Dieu au profit de votre tradition.

7 Hypocrites, Ésaïe a bien prophétisé sur vous, quand il a dit:

8 Ce peuple m'honore des lèvres, Mais son cœur est éloigné de moi.

Colossiens 2 : 8, 20-22

8 Prenez garde que personne ne fasse de vous sa proie par la philosophie et par une vaine tromperie, s'appuyant sur la tradition des hommes, sur les rudiments du monde, et non sur Christ.

20 Si vous êtes morts avec Christ aux rudiments du monde, pourquoi, comme si vous viviez dans le monde, vous impose-t-on ces préceptes:

21 Ne prends pas ! ne goûte pas ! ne touche pas !

22 préceptes qui tous deviennent pernicieux par l'abus, et qui ne sont fondés que sur les ordonnances et les doctrines des hommes ?

Nous sommes libérés de la tradition des papistes : la hiérarchie ecclésiastique, leurs doctrines, leurs pratiques, leurs ordres, leurs offices, leurs sacrements, leurs rites et coutumes (transsubstantiation, purgatoire, etc.), observation des jeûnes et des fêtes catholiques et les signes de la croix.

C) La liberté alimentaire

Les restrictions alimentaires de l'Ancien Testament ne s'appliquent plus aux croyants du Nouveau Testament.

Actes 10 : 14

14 Mais Pierre dit : Non, Seigneur, car je n'ai jamais rien mangé de souillé ni d'impur.

Romains 14 : 13-17

13 Ne nous jugeons donc plus les uns les autres ; mais pensez plutôt à ne rien faire qui soit pour votre frère une pierre d'achoppement ou une occasion de chute.

14 Je sais et je suis persuadé par le Seigneur Jésus que rien n'est impur en soi, et qu'une chose n'est impure que pour celui qui la croit impure.

15 Mais si, pour un aliment, ton frère est attristé, tu ne marches plus selon l'amour : ne cause pas, par ton aliment, la perte de celui pour lequel Christ est mort.

16 Que votre privilège ne soit pas un sujet de calomnie.

17 Car le royaume de Dieu, ce n'est pas le manger et le boire, mais la justice, la paix et la joie, par le Saint-Esprit.

1 Timothée 4 : 3-4

1 Mais l'Esprit dit expressément que, dans les derniers temps, quelques-uns abandonneront la foi, pour s'attacher à des esprits séducteurs et à des doctrines de démons,

2 par l'hypocrisie de faux docteurs portant la marque de la flétrissure dans leur propre conscience,

3 prescrivant de ne pas se marier, et de s'abstenir d'aliments que Dieu a créés pour qu'ils soient pris avec actions de grâces par ceux qui sont fidèles et qui ont connu la vérité.

4 Car tout ce que Dieu a créé est bon, et rien ne doit être rejeté, pourvu qu'on le prenne avec actions de grâces,

5 parce que tout est sanctifié par la parole de Dieu et par la prière.

D) La liberté sur les opinions

Romains 14 : 1-5, 13-15, 20-21

1 Faites accueil à celui qui est faible dans la foi, et ne discutez pas sur les opinions.

2 Tel croit pouvoir manger de tout : tel autre, qui est faible, ne mange que des légumes.

3 Que celui qui mange ne méprise point celui qui ne mange pas, et que celui qui ne mange pas ne juge point celui qui mange, car Dieu l'a accueilli.

4 *Qui es-tu, toi qui juges un serviteur d'autrui ? S'il se tient debout, ou s'il tombe, cela regarde son maître. Mais il se tiendra debout, car le Seigneur a le pouvoir de l'affermir.*

5 *Tel fait une distinction entre les jours ; tel autre les estime tous égaux. Que chacun ait en son esprit une pleine conviction.*

13 *Ne nous jugeons donc plus les uns les autres ; mais pensez plutôt à ne rien faire qui soit pour votre frère une pierre d'achoppement ou une occasion de chute.*

14 *Je sais et je suis persuadé par le Seigneur Jésus que rien n'est impur en soi, et qu'une chose n'est impure que pour celui qui la croit impure.*

15 *Mais si, pour un aliment, ton frère est attristé, tu ne marches plus selon l'amour : ne cause pas, par ton aliment, la perte de celui pour lequel Christ est mort.*

20 *Pour un aliment, ne détruis pas l'œuvre de Dieu. A la vérité toutes choses sont pures ; mais il est mal à l'homme, quand il mange, de devenir une pierre d'achoppement.*

21 *Il est bien de ne pas manger de viande, de ne pas boire de vin, et de s'abstenir de ce qui peut être pour ton frère une occasion de chute, de scandale ou de faiblesse.*

E) La liberté d'assujettissement aux ordonnances

Jean 14 : 15, 21, 23 (le joug de Christ est doux et léger)

15 *Si vous m'aimez, gardez mes commandements.*

21 *Celui qui a mes commandements et qui les garde, c'est celui qui m'aime ; et celui qui m'aime sera aimé de mon Père, je l'aimerai, et je me ferai connaître à lui.*

23 *Jésus lui répondit : Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole, et mon Père l'aimera ; nous viendrons à lui, et nous ferons notre demeure chez lui.*

Assister régulièrement aux réunions d'adoration de l'église locale n'est pas quelque chose dont l'obéissance est laissée à notre discrétion et à notre caprice. C'est la volonté révélée de Dieu à notre égard et pour notre plus grand bien.

F) La liberté d'adoration

Les croyants se doivent d'adorer conformément à la Parole de Dieu, à notre conscience et sans peur des hommes (exemple : les compagnons de Daniel dans l'Ancien Testament).

G) La liberté d'accès à Dieu

Éphésiens 2 : 17-18

17 *Il est venu annoncer la paix à vous qui étiez loin, et la paix à ceux qui étaient près ;*
18 *car par lui nous avons les uns et les autres accés auprès du Père, dans un même Esprit.*

H) La liberté face à la mort

Le croyant n'a plus peur de la mort corporelle ni de la mort éternelle.

1 Corinthiens 15 : 55-57

55 *O mort, où est ta victoire ? O mort, où est ton aiguillon ?*

56 *L'aiguillon de la mort, c'est le péché ; et la puissance du péché, c'est la loi.*

57 *Mais grâces soient rendues à Dieu, qui nous donne la victoire par notre Seigneur Jésus-Christ !*

II) LA LIBERTÉ DE GLOIRE

A) La libération de l'âme (absolue, définitive, parfaite)

À son entrée dans l'éternité, l'âme du croyant est libérée du péché, de toute corruption, du doute, de la peur, de la détresse et de la souffrance. Il est libéré des tentations de Satan, de toutes pensées mauvaises et désirs impurs, de toutes maladies, de toutes douleurs, de tous désordres et de toutes peines.

Romains 8 : 20-23

20 *Car la création a été soumise à la vanité, -non de son gré, mais à cause de celui qui l'y a soumise, (8-21) avec l'espérance*

21 *qu'elle aussi sera affranchie de la servitude de la corruption, pour avoir part à la liberté de la gloire des enfants de Dieu.*

22 *Or, nous savons que, jusqu'à ce jour, la création tout entière soupire et souffre les douleurs de l'enfantement.*

23 *Et ce n'est pas elle seulement ; mais nous aussi, qui avons les prémices de l'Esprit, nous aussi nous soupignons en nous-mêmes, en attendant l'adoption, la rédemption de notre corps.*

Apocalypse 21 : 4

4 *Il essuiera toute larme de leurs yeux, et la mort ne sera plus, et il n'y aura plus ni deuil, ni cri, ni douleur, car les premières choses ont disparu.*

APPLICATIONS

- 1) Glorifions Christ de nous avoir libérés du péché, de Satan et de la Loi (l'obligation d'accomplissement personnel et parfait aux préceptes du décalogue, l'obligation de subir le châtement dû aux désobéissances au décalogue, et des lois judiciaires aux juifs de l'Ancien Testament).

- 2) Remercions Christ de nous avoir libéré de la tradition des hommes, des restrictions alimentaires, des opinions, de la peur de la mort, de notre ignorance et de nos mauvaises idées sur tout à cause de la lumière et de l'effet libérateur de sa Parole.

- 3) Anticipons le moment au Christ nous libérera complètement, absolument et définitivement au ciel de tout mal.

GLOIRE À JÉSUS-CHRIST!

A M E N !